

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1680

présenté par

M. Pancher, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre de chacune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence de 2012.

L'objectif de cette mesure est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France. Les énergies fossiles ne doivent par conséquent pas toutes être réduites au même titre.